



ADOPTONS ENSEMBLE LE NOUVEAU RÉFLEXE DU TRI

Trier devient plus simple. Cet engagement de la Métropole répond à une urgence écologique, économique et sanitaire. Nous en avons tous conscience : la meilleure gestion de nos déchets, parce qu'elle permet d'économiser les ressources naturelles, de limiter l'impact sur l'environnement et le climat, de maîtriser les coûts inhérents, est un enjeu essentiel.

Pour tenter d'en finir avec les hésitations ou les erreurs, nous avons décidé qu'à partir du 1^{er} octobre 2022, sur l'ensemble de la métropole, il sera possible de déposer, sans distinction, **les emballages en plastique, en métal et en carton ainsi que tous les papiers dans les bacs jaunes.**

Cette décision, anticipant la réglementation nationale sur la revalorisation des déchets, témoigne de notre volonté d'augmenter notre performance de tri et illustre notre ambition de bâtir un territoire durable.

J'aimerais vous rappeler qu'en moyenne, chaque habitant du territoire de Marseille Provence produit plus de 410 kg d'ordures ménagères et assimilés par an, et que 40 % des emballages recyclables se retrouvent dans les ordures ménagères. Je suis convaincue qu'avec la mobilisation de tous, nous saurons aller plus vite et plus loin.

Pour ce faire, la simplification des consignes de tri s'accompagne d'un vaste programme de sensibilisation auprès des habitants, de tous les acteurs et relais de proximité ainsi que de la modernisation de nos équipements et du centre de tri du Jas de Rhodes.

Ensemble, nous franchissons une nouvelle étape importante dans notre stratégie de gestion des déchets. «Simplifier pour inciter» représente une véritable opportunité pour changer durablement nos comportements et adopter les bons réflexes.

C'est maintenant que nous devons agir pour inverser la tendance, pour transmettre aux futures générations le territoire apaisé auquel elles aspirent ! Leur avenir est entre nos mains. C'est un devoir, et c'est l'affaire de tous.

Martine VASSAL
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

ENCOMBRANTS ET DÉCHETS SPÉCIAUX

DÉCHETS VERTS Si vous n'avez pas encore de composteur
Résidus de tontes, feuillages, branchages, plantes...



DÉCHETS ÉLECTRIQUES

Appareils électroménagers, image, son, informatique, téléphonie...



DÉCHETS DANGEREUX

Produits chimiques, huiles de vidange, piles et batteries, cartouches d'encre...



AUTRES DÉCHETS

Meubles, gravats, déblais, pneumatiques, bois, métal, cartons, huiles de friture...



Déchèteries
Accessibles gratuitement aux habitants du territoire



Déchets'tri mobile
Récupère vos petits encombrants et déchets spéciaux à Marseille



Sur rendez-vous
Un service gratuit d'enlèvement des encombrants

RETROUVEZ LES HORAIRES, LES COORDONNÉES,
LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS ET PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR

dechets.ampmetropole.fr
0800 94 94 08

JE TÉLÉCHARGE L'APPLI



NOUVEAU ON PEUT TOUS ADOPTER LE BON RÉFLEXE !



Métropole Aix-Marseille-Provence - 88 boulevard Charles Livini - 13007 MARSEILLE - Création : BDA/CRCR/07/2022 - Photos : Gettyimages - F. Moura, D. Girard / MAMP
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement - Ne pas jeter sur la voie publique

ADOPTÉZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER



ADOPTÉZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS, PLIÉS OU COMPACTÉS, SANS PRÉLAVAGE

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, bidons, pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

Conserves, canettes, barquettes, tubes, bouteilles de sirop, aérosols, couvercles, papier aluminium...



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON + TOUS LES PAPIERS

Boîtes en carton, briques lait/jus, boîtes à pizza, papiers, revues, journaux, courriers...



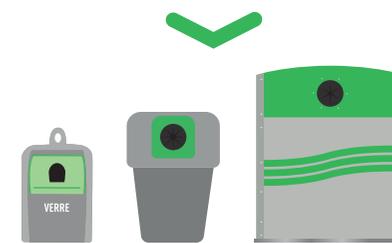
VERRE

À DÉPOSER BIEN VIDÉS, SANS COUVERCLE NI BOUCHON, SANS PRÉLAVAGE



Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

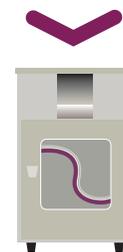


TEXTILES

À DÉPOSER BIEN SECS ET PROPRES DANS DES SACS FERMÉS DE 30 LITRES MAXIMUM



Vêtements, chaussures, maroquinerie

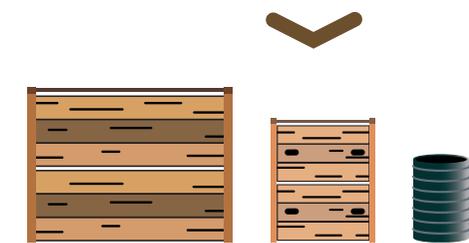


RESTES ALIMENTAIRES ET DÉCHETS VERTS

À DÉPOSER EN COMPOSTEUR OU LOMBRICOMPOSTEUR



Restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs, épluchures, fleurs coupées, tontes sèches de gazon, filtres à café, sachets de thé, peau d'agrumes...



SI JE NE COMPOSTE PAS...

ORDURES MÉNAGÈRES

À DÉPOSER DANS DES SACS FERMÉS DE 30 LITRES MAXIMUM



Masques, gants, mouchoirs, lingettes, serviettes hygiéniques, couches, brosses à dents, jouets et objets cassés, vaisselle et verres à boire, litière minérale...



VOUS CHERCHEZ UNE BORNE DE TRI ?

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN BAC PLEIN OU D'UN DÉPÔT SAUVAGE ?

dechets.ampmetropole.fr

0800 94 94 08



JE DÉCOUVRE
LE CYCLE DU TRI
EN VIDÉO